

**Le 29 mai 2017**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 29 mai 2017, à 17 h à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : madame la conseillère Diane Paquette et messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin, Mario Laplante et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Sont absents : Le conseiller David Guévin et la conseillère Maude Lemire-Comeau.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Daniel Coutu, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2017-05-37**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018;
5. Aide financière pour le *Club de croquet St-Léonard inc.*;
6. Entretien du terrain de *Les Loisirs de St-Léonard inc.*;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

**4. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017  
2017-05-38**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit transmettre au député de Nicolet-Yamaska, monsieur Donald Martel, sa demande de subvention pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De demander une subvention au montant de 200 000 \$ pour l'amélioration des voies publiques suivantes : 10<sup>e</sup> Rang, rang de la Chaussée, rang du Grand-Saint-Esprit, rang du Moulin-Rouge et rang du Petit-Saint-Esprit;
- Que les travaux consisteront à l'amélioration des chaussées, au remplacement de ponceaux et à l'ajout d'éléments de sécurité;
- Que l'évaluation de ces travaux s'élève à environ 450 000 \$.

5. **Aide financière pour le Club de croquet St-Léonard inc.**  
**2017-05-39**

CONSIDÉRANT les difficultés financières du *Club de croquet St-Léonard inc.*;

CONSIDÉRANT que les activités et les installations du *Club de croquet St-Léonard inc.* bénéficient aux aînées de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'autoriser une aide financière de 2 893 \$ au *Club de croquet St-Léonard inc.* afin que ce dernier puisse payer les taxes municipales, les frais d'électricité à Hydro-Québec et les services d'architecte.

6. **Entretien du terrain de Les Loisirs de St-Léonard inc.**  
**2017-05-40**

CONSIDÉRANT que *Les Loisirs de St-Léonard inc.* ont avisé la Municipalité, dans un délai déraisonnable, qu'il ne s'impliquerait pas dans l'organisation de la Fête nationale de juin 2017;

CONSIDÉRANT que *Les Loisirs de St-Léonard inc.* ont décidé de ne pas s'impliquer dans l'acquisition de buts de soccer pour *Soccer les Lynx de Saint-Léonard-d'Aston*;

CONSIDÉRANT que *Les Loisirs de St-Léonard inc.* ont décidé de ne plus collaborer aux activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité effectuait gratuitement l'entretien des terrains de *Les Loisirs de St-Léonard inc.* en contrepartie de leur collaboration aux événements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De cesser l'entretien des terrains de *Les Loisirs de St-Léonard inc.*, à compter du 29 mai 2017.

7. **Période de questions**

Aucune question, les membres poursuivent l'ordre du jour.

8. **Levée de l'assemblée**  
**2017-05-41**

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu de lever la séance à 17 h 15.

*Daniel Coutu, maire*

**Donald Nicole, directeur général**